ARTICLE 17:

Réserves et exceptions

ARTICLE 18:

Exceptions générales

ARTICLE 19:

Refus d'accorder des avantages

SECTION C – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE UN INVESTISSEUR ET LA PARTIE HÔTE

ARTICLE 20:

Objet

ARTICLE 21:

Plainte déposée par un investisseur d'une Partie en son nom propre ou au

nom d'une entreprise

ARTICLE 22:

Conditions préalables au dépôt d'une plainte

ARTICLE 23:

Règles particulières concernant les services financiers

ARTICLE 24:

Dépôt d'une plainte

ARTICLE 25:

Consentement à l'arbitrage

ARTICLE 26:

Arbitres

ARTICLE 27:

Accord quant à la nomination des arbitres

ARTICLE 28:

Jonction de plaintes

ARTICLE 29:

Accès des Parties aux documents et aux audiences

ARTICLE 30:

Lieu de l'arbitrage

ARTICLE 31:

Accès du public aux audiences et aux documents

ARTICLE 32:

Observations des tiers

ARTICLE 33:

Droit applicable

ARTICLE 34:

Rapports d'experts

ARTICLE 35:

Mesures provisoires de protection et sentence définitive

ARTICLE 36:

Caractère définitif et exécution de la sentence

ARTICLE 37:

Sommes reçues au titre de contrats d'assurance ou de garantie